

Arrêté n°2025-2 du 23 janvier 2025 portant composition des jurys de suivi du semestre d'Automne 2024 - Session de rattrapage – 06 février 2025

LE DIRECTEUR

Vu le code de l'éducation et notamment ses article L 712-2 et L 613-1;

Vu le décret n°2018-285 du 18 avril 2018 relatif à l'Ecole nationale supérieure de mécanique et des microtechnique (SUPMICROTECH);

Vu l'arrêté de la ministre de l'Enseignement supérieur et de la recherche en date du 8 janvier 2024 portant nomination de Pascal VAIRAC comme directeur de l'Ecole nationale de mécanique et des microtechniques (SUPMICROTECH);

Vu le règlement des études 2024/2025 de l'Ecole nationale de mécanique et des microtechnique SUPMICROTECH (FISE) et notamment ses articles 3.1 et 5.12 ;

ARRETE

Article 1 - Date du jury

Les jurys de suivi – session de rattrapage - pour la session d'automne 2024 se réuniront les :

Jeudi 06 février 2025 – 08h00 à 10h45 – Salle Edgar FAURE

Article 2: Composition du jury de suivi - Session de rattrapage - Automne 2024

La composition du jury de suivi – session de rattrapage - est fixée par le directeur de l'établissement sur proposition du directeur adjoint à la formation. Le jury de suivi – session de rattrapage - ne peut prendre de décision valable uniquement si l'ensemble du jury est réuni. Le jury de suivi – session de rattrapage - examine le semestre de chaque élève inscrit dans la formation concernée. Il se prononce sur la validation ou non du semestre et sur les éventuelles exclusions des élèves n'ayant pas rempli les conditions pour demeurer dans leur cursus.

Le jury de suivi – session de rattrapage - pour la session d'Automne 2024 sera composé comme suit :

- Pascal VAIRAC professeur des universités directeur de SUPMICROTECH (Président de Jury),
- Christophe VARNIER maître de conférences, directeur adjoint à la formation et vie de l'élève,
- Firmin VARESCON Enseignant, coordinateur aux formations.
- Nadine PIAT professeure des universités directrice adjointe Partenariats Masters
- Sarah BURE Responsable des UE B1, J1, UE Transverse Option
- Gawtun NAMAH Responsable des UE B2 et P1
- Christophe DIELEMANS Responsable des UE B4 et S3
- Yann LE GORREC Responsable des UE B5 et S2
- Violaine GUICHERET Responsable de l'UE B3
- Bruno CAVALLIER Responsable des UE J4 et S1
- Jérôme DEJEU Responsable de l'UE J2
- Nathael ALIBAUD Responsable de l'UE J3
- Pierre GRAILHE Responsable des UE V1
- Sébastien THIBAUD Responsable de l'UE P3 et Responsable de l'Option IMM



- Stéphane GAUTHIER Responsable de l'UE P2
- Fabrice STHAL Responsable de l'Option CROC
- Emmanuel FOLTETE Responsable de l'Option MAS
- Mickael FONTAINE Responsable de l'Option MIND
- Zeina AL MASRY Responsable de l'Option ISP
- Guillaume LAURENT Responsable de l'Option SMR
- Philippe STEMPFLE Responsable de l'Option MSF
- Damien TEYSSIEUX Responsable de l'Option BMS

Si besoin, le jury de suivi -session de rattrapage - peut entendre les membres de l'équipe pédagogique ayant participé aux enseignements.

Article 3 - Exécution

Le directeur général des services est chargé de l'exécution de la présente décision, de sa transmission à la rectrice de la région académique Bourgogne-Franche-Comté, rectrice de l'académie de Besançon, chancelière des universités ainsi que de sa publication sur les sites internet et intranet de SUPMICROTECH.

A Besançon, le jeudi 23 janvier 2025

Le Directeur de SUPMICROTECH

Pascal VAIRAC